



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

PACTE MONDIAL

COP N° 4 - ACTIVITÉ 2014

16/07/2015

Membre du réseau vrs adjusters





SOMMAIRE

Introduction.....	6
Nos Engagements Sociétaux.....	7
Nos Engagements Environnementaux.....	15
Nos Actions prioritaires en 2015.....	17

Cabinet Naudet s'engage à respecter les 10 principes suivants :

N°1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

N°2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

N°3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

N°4 Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

N°5 Abolir le travail des enfants

N°6 Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

N°7 Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

N°8 Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

N°9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

N°10 Lutter contre la corruption sous toutes ses formes



Notre Structure

Société Anonyme à conseil d'administration

Capital de 683 800 €

Chiffre d'Affaires de 13M€ / 46 experts

Directeur Général :
Dominique BROSSAIS

Directeurs Généraux Délégués :
Viviane GROUCHKO
Bernard HEBERT

Déclaration du directeur général

Sous l'impulsion du programme Global Compact des Nations Unies, le cabinet Naudet a construit un nouveau référentiel de développement sociétal axé sur :

- L'éthique des affaires
- La sécurité et confidentialité
- Les systèmes d'informations

Parallèlement, le cabinet a encore cherché à :

- Réduire son impact environnemental en élargissant le périmètre des produits recyclés (pile, cartouche d'imprimante, bouteille, capsule de café).
- Développer le potentiel et les compétences de ses collaborateurs

Ces actions seront encore renforcées en 2015 pour que nous puissions ensuite dégager de nouvelles sources de progrès potentiels.

Aussi, c'est avec un grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Dominique Brossais
Directeur Général





Introduction

Leader de l'expertise industrielle et commerciale en France au service des réassureurs, assureurs et de l'industrie avec 9 bureaux en France, Outre-Mer, Allemagne et Afrique, Naudet a depuis son origine cherché à valoriser son capital humain, principale richesse du cabinet.

L'adhésion en août 2011 au programme Global Compact des Nations Unis a permis à la société d'intégrer les principes du développement durable comme composantes de croissance raisonnée.

En 2014, Naudet a notamment cherché à développer les aspects sociétaux et environnementaux liés aux principes du programme.

1. Nos Engagements Sociétaux

1.1 Charte « Éthique des Affaires »

1.2 Charte « Sécurité et Confidentialité »

1.3 Charte « Systèmes d'Information »

1.4 Développement des compétences

1.5 Droit du travail

A decorative orange bar at the top of the page. On the left side, there is a white line drawing of a pair of scissors, with the blades pointing downwards and to the right.

1.1 Charte « Éthique des Affaires »

L'intégrité, la confidentialité, l'objectivité et la compétence sont des valeurs essentielles pour notre société.

Ces dernières ont toujours accompagné le cabinet, dans ses fondements, son développement et son organisation.

La charte « Éthique des Affaires » s'inscrit dans le prolongement de notre adhésion en 2011 au Pacte Mondial des Nations Unies, dont les dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption sont depuis pleinement intégrés à notre stratégie et à nos activités.

Soucieux du respect des lois et règlements, nous souhaitons rappeler les valeurs éthiques qui sont les nôtres et bannir toutes pratiques de nature à compromettre notre intégrité et notre réputation :

- Lutte contre la corruption ;
- Indépendance et impartialité ;
- Prévention des conflits d'intérêts ;
- Respect de la confidentialité des données et du secret professionnel ;
- Prévention des délits d'initiés ;
- Respect des règles relatives à la concurrence et interdiction des pratiques déloyales ;
- Encadrement des cadeaux et marques d'hospitalité (donnés ou reçus) ;
- Prohibition des donations (hors humanitaires) et financements politiques ;
- Contact éthique des affaires ;
- Sanctions encourues en cas de manquement à la présente Charte.

1.2 Charte « Sécurité et Confidentialité »

Le métier de l'expertise nécessite d'avoir à connaître de faits, de process de fabrication, de données ou informations techniques ou économiques, qui peuvent revêtir un caractère confidentiel, ou relever du secret industriel, ou du secret défense.

Afin de pouvoir exercer les missions qui nous sont confiées, tout en préservant les intérêts industriels et économiques des acteurs, nous nous engageons à respecter la charte « Sécurité et Confidentialité » qui définit les règles et bonnes pratiques générales suivies par ses collaborateurs.

Le cabinet place la sécurité et la confidentialité des informations industrielles et économiques au premier rang de ses valeurs, et pour cela s'engage :

- ✓ À faire adhérer tous ses collaborateurs à la présente charte ;
- ✓ À recueillir l'accord préalable de ses clients avant tout acte de sous-traitance, et dans ce cas recueillir l'adhésion du sous-traitant à la présente charte ;
- ✓ À veiller à la sécurité de ses systèmes informatiques et téléphoniques pour maintenir un haut niveau de sécurité.
- ✓ À veiller à la sécurité de ses locaux pour limiter les risques de diffusion non contrôlée de l'information ;
- ✓ À veiller à ce que l'archivage des dossiers, après leur achèvement, respecte le même niveau de sécurité et de confidentialité ;
- ✓ À substituer, au sein de Naudet, tout expert que se retrouverait en conflit d'intérêt au sens de cette charte, pour en permettre le bon respect ;
- ✓ À tout mettre en oeuvre pour assurer le respect des accords de confidentialité pris spécifiquement.

1.3 Charte « Systèmes d'Information »

L'objectif de la présente Charte relative au système d'information est :

- ✓ de décrire les bonnes pratiques de sécurité à mettre en œuvre par chaque utilisateur vis-à-vis du système d'information ;
- ✓ de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications mis à disposition des utilisateurs ;
- ✓ d'informer chaque utilisateur sur les moyens mis en œuvre par le cabinet ;
- ✓ de rappeler les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation, afin de permettre un usage normal et optimal des ressources informatiques, de télécommunications et des services Internet employés dans le cabinet Naudet.

Le respect des règles énoncées dans la présente charte est considéré comme essentiel par l'entreprise.

1.4 Développement des compétences

Développement des compétences

L'objectif du cabinet Naudet vise à développer à la fois les connaissances techniques et les compétences relationnelles de ses collaborateurs.

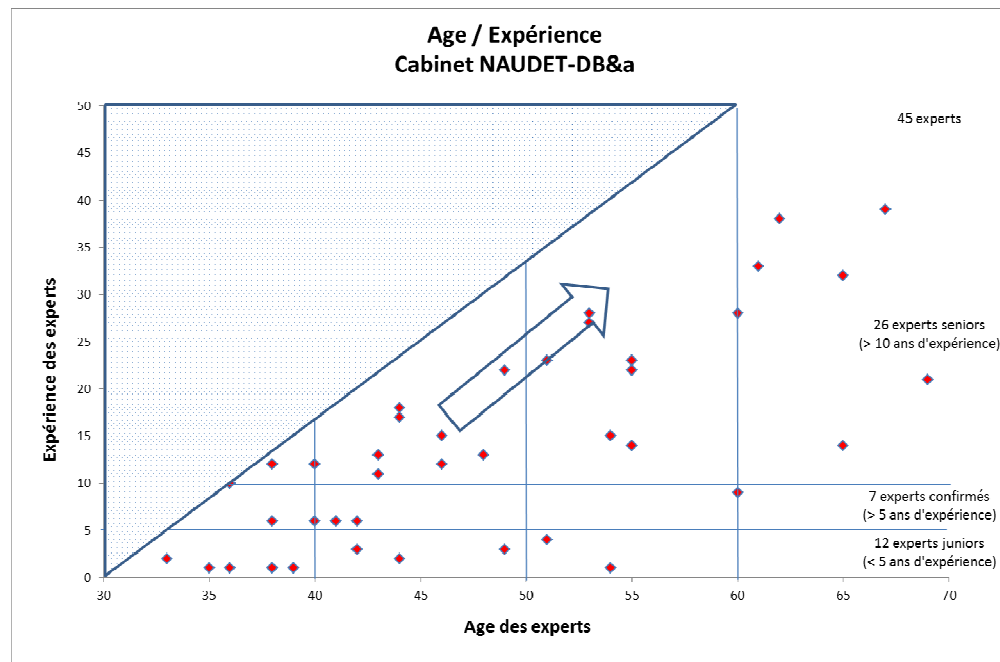
Pour l'année 2014, ces parcours de formations se sont déroulés comme suit:

1. Experts débutants: 3 journées/an (formation initiale)
2. Experts juniors: 9 journées/an (métiers et droits de l'assurance)
3. Experts confirmés: 8 journées/an (préparations à la certification)

Trois experts ont passé, tous avec succès l'épreuve de la certification EEA (Experts Évaluateurs et d'Assurance), validant de fait la pertinence de ces cycles de formations avec les exigences du métier.

Droit du travail

Le cabinet a depuis son origine, cherché à éliminer toute discrimination de sexe et d'âge en matière d'emploi et de profession.



2. Nos Engagements Environnementaux

2.1 Le recyclage au sein du cabinet Naudet

En partenariat avec différentes sociétés, nous organisons régulièrement le tri et la récupération de nos papiers usagés, des piles & batteries, des cartouches d'encre, des capsules de café, réduisant ainsi notre impact sur l'environnement.

Nous avons notamment souscrit au programme de recyclage de papier usagé et confidentiel de la société Shred-it. Cette dernière assure la traçabilité de nos flux de papiers, de leur collecte jusqu'à leur destruction. Ainsi, sur l'année 2014, nous avons contribué au programme de recyclage, contribuant à sauver 58.30 arbres de l'abattage en 2014.



CERTIFICAT DE
SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTAL

2.2 Nos programmes en cours

Afin de réduire notre impact environnemental, le cabinet a décidé :

- de moderniser ses matériels éclectiques / informatiques en intégrant le critère de choix « basse consommation » (ampoules, écrans ...) ;
- de compléter ses équipements audio-visuels facilitant les réunions à distance et proposer ainsi, à ses colorateurs, un large panel de possibilités :
 - Équipement audio (soundstation);
 - Abonnement à une plateforme de conférence téléphonique;
 - Abonnement à un système de visioconférence et de partage d'écran WEBEX.

3. Nos Actions prioritaires en 2015

Le cabinet Naudet a identifié 3 engagements de progrès, pouvant être progressivement mis en œuvre dès 2015.

1. Développer une communication interne à l'attention des collaborateurs visant à intégrer la responsabilité environnementale à tous les niveaux du cabinet;
2. Promouvoir et partager les principes éthiques du cabinet à ses partenaires et sous-traitants;
3. Améliorer la qualité de vie au travail en offrant à chacun un environnement agréable et dynamique.